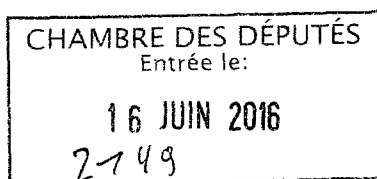




FRAKTIOUN



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 15 juin 2016

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaitons poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable au sujet du nouveau bâtiment du Lycée technique de Bonnevoie (LTB).

En novembre 2014, la Chambre des Députés avait, lors du débat sur le financement des grands projets d'infrastructure à réaliser par l'Etat, donné son accord de principe pour le réaménagement et l'extension du LTB. Monsieur le Ministre a déclaré en février dernier que le Conseil de Gouvernement a mis en place un comité de pilotage qui a comme mission d'assurer la gestion et le suivi de la mise en œuvre du projet. Selon le Ministre la mise en service des nouvelles infrastructures est prévue pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Vu le nombre important de 2150 élèves qui vont fréquenter l'école et vu le grand nombre d'heures de natations à planifier suivant les programmes scolaires, une piscine faisait partie du programme de construction du nouveau bâtiment. La commune de Hesperange, qui n'est pas en possession d'une piscine assez grande pour combler ses besoins, avait demandé à plusieurs reprises de pouvoir utiliser cette piscine pour les cours de natation scolaire, ce qui rendrait l'infrastructure plus efficiente.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes aux ministres concernés :

- Le gouvernement entend-il autoriser la construction de la piscine pour les besoins du LTB ?
- Dans l'affirmative, est-ce possible que la commune de Hesperange puisse utiliser la piscine pour les cours de natation scolaires ?
- La piscine sera-t-elle ouverte au grand public après les heures de classe ?
- Dans le cas d'une suppression de la piscine, est-ce possible d'en savoir le motif ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Marc Lies
Diane Adehm

Députés



Luxembourg, le 21 JUIL. 2016

**Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire N°2149 du 16 juin 2016 des honorables députés Madame Diane Adehm et Monsieur Gilles Roth, concernant le nouveau bâtiment du Lycée technique de Bonnevoie (LTB), tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures**

Copie à :
Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Réponse commune du Ministre du Développement durable et des Infrastructures ainsi que du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 2149 du 16 juin 2016 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Marc Lies.

Dans leur question parlementaire, les honorables députés s'enquièreent au sujet du nouveau bâtiment du Lycée technique de Bonnevoie (LTB).

En effet, il a été décidé par le Gouvernement de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment pour le Lycée technique de Bonnevoie. En ce qui concerne la construction d'une piscine, une décision définitive n'est pas encore prise étant donné que les différentes alternatives pour assurer les cours de natation des élèves du lycée sont actuellement à l'étude.

En règle générale, il est à noter qu'une utilisation des installations sportives des lycées en dehors des heures de classe est appuyée par le Gouvernement.